Bulletin Municipal n°20 - janvier 2017 - Varennes sur Morge

http://www.varennes-sur-morge.fr

L'Édito du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur

L'été a débuté sur une note triste, la fête nationale, populaire et festive, symbole de notre liberté, a été entachée par un attentat à Nice. Encore des victimes innocentes mortes ou blessées au nom d'un idéal. Lundi, 16 juillet le Conseil Municipal accompagné des quelques habitants s'est recueilli et a observé une minute de silence en leur mémoire.

La fusion des communautés de communes est finalisée, un nouveau nom : Riom, Limagne et Volcans, un nouveau siège : Riom et en début d'année, un nouveau président.

Les logements vont être achevés, le studio est loué et le deuxième logement sera proposé à la location.

Suite à deux tentatives d'effraction au mois d'août à la salle des fêtes, une alarme avec télé surveillance a été installée à la salle des fêtes et au local communal.

Une procédure de reprise des tombes abandonnées ou délaissées a été lancée au mois d'octobre. 18 concessions pourraient à terme être récupérées, une procédure longue puisque elle dure sur une période de 3 ans où pendant cette période les tombes ne devront pas être entretenues.

Encore et toujours du vandalisme, de l'incivisme, des fleurs arrachées et piétinées, un sapin volé, des dépôts sauvages vers les poubelles communales.

Bien triste pour la commune !

Emmanuelle, notre secrétaire de Mairie nous quitte, nous lui souhaitons pleine réussite dans son nouveau poste et nous aurons le plaisir d'accueillir Myriam en début d'année.

Je profite de ce bulletin pour remercier tous les Varennois(es) qui tout au long de l'année nettoient devant chez eux, participent à l'embellissement du village, ou aident la commune par diverses actions.

De nouveaux habitants nous ont rejoints, le conseil municipal leur souhaite la bienvenue et une bonne intégration au sein de la commune. La Mairie est à leur disposition pour tout renseignement.

A ceux qui ont vécu des moments difficiles, j'adresse ma sympathie et mon réconfort.

A vous et à tous ceux qui vous sont chers, au nom du Conseil Municipal, des membres du CCAS, des employés municipaux, je vous présente mes vœux sincères et chaleureux afin que 2017 vous apporte santé, joie et réussite.

Cordialement
Annick Davayat

Accueil à la mairie :

➔ PERMANENCES

Madame le Maire et/ou ses Adjoints	Lundi et Jeudi de 16 h 00 à 18 h 00. Et sur Rendez-Vous

NB :Mme le Maire, Annick DAVAYAT - En cas d'urgence - ***04 73 64 80 78***

➔ ETAT CIVIL :

Décès :

La commune a perdu son doyen le 15 octobre. Monsieur Georges MOSBACH est décédé. Toutes nos condoléances à sa famille.

➔ NUMEROS UTILES :

E.R.D.F : Dépannage : 09 72 67 50 63 **G.R.D.F** : urgence gaz : 0 800 473 333
Accueil gaz naturel : Demande de raccordement, branchement neuf : 09 69 36 35 34
S.B.A, containers à déchets : 04 73 647 444
S.E.M.E.R.A.P : Dépannage eau potable, assainissement, eau pluviale : 04 73 15 38 38
ORANGE : constat de dégradation sur le réseau ou ligne défectueuse: 1013
Assistance Internet : 3900 Informations commerciales : 1014
Questions liées au mobile : 700 depuis un mobile Orange ou 3970 depuis un téléphone fixe.

➔ SERVICES D'INSTRUCTION DE DOCUMENTS D'URBANISME :

Services Droit des Sols :
Vous avez un projet de construction, vous avez besoin de renseignements, de conseils soit avant le dépôt des dossiers, soit en cours d'études, soit pour des demandes de pièces, un instructeur ADS sera à votre disposition. N'oubliez pas de prendre rendez- vous au 04 44 44 60 90 (service ADS du Grand Clermont de 9h à 12h). En fonction des demandes, le CAUE pourra également apporter son conseil.
Permanences de l'instructeur ADS: 9h - 12h
1 rue Jean Ferrat 63720 ENNEZAT
11 janvier, 8 février, 22 mars, 3 mai, 31 mai, 28 juin

A VOS AGENDAS !

22 janvier	10h30 salle de réunion de la mairie : cérémonie de vœux et remise du prix du plus beau sapin.
4 février	Repas dansant organisé par l'amicale des pompiers
19 mars	randonnée pédestre et VTT organisée par Balinzat
25 mars	Comice agricole
23 avril	1er tour des élections présidentielles
6 mai	Théâtre au profit de la Ligue contre le cancer.
7 mai	2ème tour des élections présidentielles
8 mai	Cérémonie de l'armistice de 1945
	Vide-greniers
11 juin	1 er tour des élections législatives
18 juin	2 ème tour des élections législatives

L'ACTUALITE INTERCOMMUNALE

A compter du 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat fusionne avec Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans.
31 communes, 65000 habitants.

Les élus de cette nouvelle entité devront construire dès 2017 le projet stratégique qu'ils souhaitent pour leur territoire : quels compétences, quels services, quel développement ?

En attendant les nouvelles décisions, les services continuent de fonctionner.

Quelques changements pour le service jardinage : à compter du 1er janvier 2017, le conseil communautaire a décidé de recentrer les interventions du jardinage à domicile sur une activité de maintien à domicile.

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

Il faudra avoir 65 ans et + ou un handicap reconnu (justificatif) pour bénéficier du service « Jardinage à domicile »

L'activité du service s'orientera sur l'entretien des espaces verts. Les activités de création de massifs, en-gazonnage, abattage d'arbres et ou de haies et l'élagage ne font plus partie des champs d'action.

La mensualisation des paiements ne sera plus pratiquée.

Pour tout renseignement complémentaire, appeler Josiane Courty, au 04 73 63 83 64

Service repassage : pas de changement pour l'année 2017.
Service d'aide à domicile : pas de changement pour l'année 2017.

➔ LIGUE CONTRE LE CANCER :

Dimanche, 28 août les bénévoles de l'Antenne d'Ennezat ont organisé une randonnée VTT et pédestre au profit de la Ligue.

Les marcheurs et les vététistes ont pris le départ à Ennezat pour différents parcours.

Les vététistes les plus courageux avaient pris le parcours de 40 km et une halte bienvenue les attendait à Varennes.

Après le réconfort, ils sont repartis à travers la Limagne pour terminer ce circuit avec la satisfaction d'avoir œuvré pour une bonne œuvre.

Marcheurs et rouleurs se sont retrouvés au pot de l'amitié offert par les bénévoles, un grand merci à tous et en particulier, aux Varennois(es) participants.

Grâce à la générosité de tous, une somme de 6020 € a été remise à la Ligue.

Tous ces dons au cours des diverses manifestations permettent à la Ligue d'accompagner pour aider, de chercher pour guérir, de prévenir pour protéger. (A.D)

➔ BALINZAT :

Activité « Entretien balisage »
A la création des chemins de randonnée (2001), chaque village avait 2 à 3 bénévoles pour assurer le balisage sur sa commune. Aujourd'hui, nous ne sommes plus que 8 suivant nos disponibilités, à entretenir les 5 circuits du territoire de la **C**ommunauté de **C**ommunes **L**imagne d'**E**nnezat (CCLE). A ceux-ci, il faut ajouter les circuits « découverte du patrimoine » des villages des Martres d'Artière (2014) et de Malintrat (Juin 2016) représentant 15 km supplémentaires. L'activité « balisage » représente 10 jours de travail - *l'idéal serait 15 journées si d'autres bénévoles venaient nous rejoindre, avec une périodicité d'entretien par trimestre* –

Le suivi des balisages des 5 circuits de randonnées pédestres et VTT de la CCLE (120 km, repris par le guide LOISIRS de l'office de tourisme de RIOM-Limagne) ont été réalisés tardivement (juin-juillet) en raison d'un printemps très pluvieux rendant les chemins inaccessibles en voiture.
Comme chaque année, nous déplorons des actes d'incivilité ou d'inattention sur cette signalétique :
-disparition de poteaux ou poteaux inversés,
-poteaux cassés suite au fauchage mécanique des abords herbeux,
-balises cassées, arrachées ou servant de cible aux tireurs.
Chaque saison, nous constatons la lente dégradation des chemins communaux ou agricoles par les intempéries et, depuis cette année, l'insuffisance d'entretien des abords (désengagement de l'état, loi NOTRe, normes européennes…)
L'achat de petits matériels a été nécessaire pour la taille de petits branchages – sécateur, cisaille de haie, coupe branche – Un débroussailleur thermique serait nécessaire.
Le subventionnement de la CCLE a permis l'achat des poteaux bois autoclave, des balises rigides et des peintures acryliques.

Activité « Manifestations pour la promotion du territoire »

Les prévisions annoncées en début d'année 2016 ont été accomplies avec plus ou moins de succès:
-Randonnée du nouvel an (galettes) des bénévoles à Entraigues animée par Alain DEAT, 30 janvier (28 bénévoles et sympathisants)
-Les dizaines de Limagne à VTT à St Beauzire : 4 circuits proposés - 10, 20,40 et 60 km – 20 Mars - 93 participants.
-Randonnée patrimoine « A la découverte de LUSSAT » animée par Emmanuel MAEGHT – 12 Juin - 50 visiteurs.
-Participation à « Marcher ou rouler contre le Cancer » à Ennezat –balisage des circuits VTT – 28 août
-Randonnée patrimoine « A la découverte de CHAVAROUX » animée par Anne Marie THIBAULT - 28 octobre *(En partenariat avec le festival des balades d'automne de RIOM Communauté et l'office de tourisme de RIOM)* 80 visiteurs.
-Participation au forum des associations à Ennezat – 3 septembre –

Budget

Balade en Limagne d'Ennezat est une association intercommunale (Loi 1901) dont son fonctionnement est financé essentiellement par les subventions de ses partenaires : le département du Puy de Dôme par la **D**otation d'**A**nimation **L**ocale **D**écentralisée (DALD), la Communauté de Commune Limagne d'Ennezat et les communes bienfaitrices.
Les bénévoles de Balinzat se sont retrouvés lors de 10 réunions (1 par mois) pour organiser ses activités – le lieu de rencontre étant différent à chaque fois pour garder un contact avec les communes de la CCLE : MERCI aux municipalités pour le prêt des salles de réunion.

Pour 2017, le nouveau Conseil d'Administration définira une prévision sur ces activités dans un nouveau contexte territorial par la fusion des Communautés de Communes - Riom Communauté, Volvic Sources et Volcans et Limagne d'Ennezat - La pérennité de Balinzat dépendra des subventions et des objectifs de cette nouvelle structure.
Toutefois, l'entretien des balisages des 7 circuits resteront prioritaires et Balinzat finalisera ses randonnées « découverte patrimoine » sur les communes de Chappes, Entraigues et Varennes sur Morge – ainsi les 14 communes auront eu leur circuit « patrimoine ».

Vous souhaitez partager la connaissance de votre commune, animer et organiser des manifestations sur vos chemins et/ou participer à l'entretien de votre patrimoine, Venez nous rejoindre !

➔ VIE LOCALE :

INCIVILITES :

Là aussi, cela continue… en plus des dégradations faites sur certains sapins de Noël, les pensées plantées dans le tonneau en face du cimetière ont été arrachées et piétinées, les tables de pique-nique à nouveau basculées. Cela s'ajoute à toutes les incivilités que nous avons hélas enregistrées cette année. Quel plaisir peut-on tirer de ce genre de faits ?
Un proverbe dit : « La Terre ne nous appartient pas, nous l'avons héritée de nos ancêtres et nous devons rendre à nos enfants un monde meilleur » nous en sommes loin, hélas…(N.L)

DEUX NOUVEAUX ARTISANS:

Une coiffeuse à domicile :

Une coiffeuse Varennoise ELEA TENDANCE propose ses services à la population, elle est à votre disposition à la Maison des Associations les Mardi et vendredi après-midi ou à domicile.

Prendre rendez vous au 06 49 46 41 16 - eleacheminade@orange.fr

Une entreprise de Peinture - Façade – Isolation extérieure - Finition extérieure :

Entreprise SABY Laurent 06 33 02 77 62 - ent.sabylaurent@gmail.com

➔ 14 JUILLET

Cette année, la commission Fêtes et Cérémonies avait concocté une manifestation différente.

Un 14 juillet au bord de la Morge, avec des animations (pêche aux écrevisses, pétanque, jeux divers).

Malheureusement, le mauvais temps s'était aussi invité et il a fallu démonter rapidement les barnums et tout rapatrier à la salle des fêtes.

Jeux de boules ou jeux de cartes ont permis d'attendre l'apéritif avec une surprise : la dégustation des écrevisses suivie du repas.

Merci aux pêcheurs et aux bénévoles. (A.D)

➔ 11 NOVEMBRE :

A l'invitation de la municipalité, les Varennois et les sapeurs – pompiers se sont retrouvés Place de la Mairie pour rendre hommage aux soldats morts pour la France lors du terrible conflit 1914/1918.

Après le discours et le dépôt de gerbes, une minute de silence a été respectée en leur mémoire. (A.D)

➔ NOËL DES ENFANTS :

Samedi, 10 décembre, la commission Fêtes et Cérémonies avaient invité les enfants de la commune et le Père Noël à la salle des fêtes.

Après le goûter, les enfants sont allés l'accueillir, il est arrivé fourbu, mais la hotte pleine de cadeaux. Tous les enfants, grands et petits ont reçu un présent.

Puis est arrivé le clown, Yann Costa avec son compère et ami, l'ourson, Osito qui a connu bien des vicissitudes, il a fallu l'aide de deux papas pour remettre de l'ordre.

Un spectacle drôle, fait de magie, de tendresse, de poésie et d'amour.

PS : des enfants habitant la commune n'ont peut- être pas été invités, c'est qu'ils sont inconnus des services de la Mairie. Nous demandons aux parents, de bien vouloir les inscrire. (A.D)

➔ NOËL DE L'ECOLE :

Vendredi, 16 décembre, l'Association des parents d'élèves les Martres sur Morge / Varennes sur Morge a organisé le Noël des écoliers.

La salle des fêtes a retenti des rires des enfants devant les facéties d'un Père Noël et de ses deux lutins. Puis la chorale de l'école a pris la relève, deux chants, l'un de paix et l'autre de circonstance : « Petit Papa Noël ».

Celui-ci avait dû entendre l'appel ? Car il est arrivé, le traîneau chargé de cadeaux qu'il a distribué à tous les enfants sages. (A.D)

➔ INSCRIPTION SCOLAIRE :

La date des inscriptions à l'école des Martres sur Morge est avancée cette année.

Les inscriptions auront donc lieu les mardi et mercredi 14 et 15 mars 2017, dans le bureau de la directrice.

Pièces justificatives à fournir :

- Justificatif de domicile,

- Livret de famille,
- Carnet de santé.

Horaires : Mardi de 8h30 à 16h30

Mercredi de 8h30 à 11h45

Je rappelle que les enfants Varennois doivent être scolarisés à l'école des Martres dans le cadre du Regroupement pédagogique concerté.

Si les parents veulent une dérogation, ils doivent la demander auprès du Maire des Martres sur Morge.

La dérogation ne peut être accordée que pour des motifs très précis.

1° Obligations professionnelles des parents nécessitant l'accès de l'enfant à un service de restauration scolaire non organisé dans la commune de résidence ou la commune d'accueil ;

2° Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ;

3° Raisons médicales. (A.D)

➔ DEJECTIONS CANINES :

Il est triste de constater que malgré plusieurs rappels, la présence des déjections canines continue.

Des poubelles supplémentaires viennent d'être installées sur le parking de la salle des fêtes.

Non seulement on ne respecte pas les lieux et les personnes, car nous constatons les déjections au pied des poubelles, mais de plus on se moque de l'employé communal qui lui doit ramasser.

Des sacs sont à votre disposition à la porte de la Mairie. (A.D)

➔ JOURNEES DU PATRIMOINE :

Les 17 et 18 septembre, l'église de Varennes a ouvert ses portes pour permettre aux amateurs d'art de la visiter. Marie- France Régnier, Gérard Jankowski et Jean- Yves Videau ont « joué » les guides et fait découvrir ses magnifiques peintures. Merci à eux pour leur investissement. (A.D)

➔ HAIES DU PUY DE DOME:

Vendredi 4 novembre, la Mission Haies et la Fédération de Chasse avaient organisé une démonstration de taille de haies.

Quentin, notre employé municipal accompagné par Nöelle Litwinski ont assisté à cette matinée enrichissante. (N.L)

➔ CCAS :

La salle des fêtes avait revêtu ses plus beaux atours pour accueillir les aînés de la commune le 3 décembre. Ce jour-là les membres du CCAS avaient convié nos « anciens » à partager une après-midi festive.

Un excellent repas préparé et servi par M. MERLE a régalé les papilles et les imitations pertinentes de « l'irritateur » ont permis aux convives de ne pas voir le temps passer.

Le nombre des invités reste stable d'une année sur l'autre, ce qui fait plaisir et encourage les membres du CCAS à persévérer. (H.B)

➔ ENVIRONNEMENT :

Décorations de Noël :

La commune a mis à la disposition des habitants des sapins installés à différents carrefours du village. L'idée est que chaque secteur orne ce sapin dans le thème qu'il aura choisi. Après quelques aléas de départ (vol d'un sapin, quelques dégradations) tous ont été mis en habits de fête. Un prix sera décerné le 22 Janvier lors de la cérémonie des vœux à la mairie.
Hors concours, le sapin de la Salle des Fêtes, qui après les festivités organisées pour les anciens et les enfants, ne méritait pas d'être jeté, et a entamé une seconde carrière sur la place, près de la Croix de Mission.(N.L)

Cimetière :

Tombes abandonnées : Nous avons commencé la première procédure de récupération des tombes abandonnées. Après avis affiché à la porte du cimetière un mois avant, sur les tombes dont l'abandon était le plus manifeste, nous avons réalisé le 3 Novembre, et le 17 Novembre un constat individuel de l'état d'abandon de celles-ci, déduction faite de quelques-unes ayant été entretenues entre-temps. Un extrait de ces constats doit être affiché trois fois un mois, avec interruption de quinze jours entre-temps, à la porte du cimetière et de la Mairie, et envoyé ensuite à la préfecture. Trois ans après la fin de cette première procédure, soit en Mars 2020, nous reprendrons la deuxième partie de la procédure. Dans cette période, tout entretien de ces tombes constatées abandonnées devra être réalisé uniquement par les concessionnaires ou leurs ayants-droit et être constaté de manière contradictoire entre ces personnes et le Maire. A la suite de cette deuxième procédure, le conseil municipal aura à confirmer la récupération des concessions si celles-ci sont toujours à l'abandon.
D'autres tombes s'avérant également à l'abandon, pourront faire l'objet d'une autre série de procédures en 2017. Ceci permettra de faire face aux besoins moyen et long terme de concessions de la commune. (N.L)

Bord de Morge :

- La pelouse, après avoir souffert cet été de la sécheresse, se renforce avec les pluies de l'automne. Quentin a changé les arbustes du talus du pont, qui n'avaient pas supporté la chaleur. Les lavandes disparues au printemps seront remplacées cet hiver par des vivaces récupérées.
- L'affaissement de la route du Cheix en bordure de Morge sera réparé courant 2017 par les services départementaux.
- Les peupliers non élagués l'an dernier le seront début 2017. Deux d'entre eux seront abattus, car ils sont morts. Nous allons donc offrir à nouveau aux Varennois la possibilité de récupérer du bois de chauffage. Les personnes intéressées doivent s'inscrire à la Mairie avant le 15/1/2017. Le partage se fera en fonction des volumes disponibles après abattage/élagage. A charge pour les bénéficiaires de laisser leur lot propre, et les branchages en tas pour brûlage sécurisé.
- Nous sommes dans la démarche de recherche de subventions pour l'éventuelle installation d'un ponton. La décision définitive sera prise en fonction des possibilités de financement.

Dernière nouvelle ! Nous avons eu le plaisir de recevoir le PRIX SPECIAL POUR L'IMPLICATION DES ELUS ET DES HABITANTS du Concours Départemental du Fleurissement et du Cadre de vie 2016, pour notre réalisation d'aménagement du Bord de Morge. Nous dédions ce prix à tous ceux qui ont apporté leur aide précieuse dans les différents travaux déjà réalisés, qui ont tant amélioré ce petit coin de verdure…(N.L)

Dépôts sauvages et dégradations dans le village :

De nombreux dépôts de déchets alimentaires et de type WC chimiques sont constatés dans les fossés et certains terrains autour du village, et ceci dans des quantités très importantes.

Ces dépôts sauvages sont absolument incompréhensibles, quand on sait qu'il y a des services qui assurent l'élimination des déchets alimentaires, qu'ils peuvent être également consommés par des basses cours, et qu'une aire de service pour camping-car gratuite au Cheix sur Morge existe, où l'on peut vider les WC chimiques…

La Gendarmerie a été prévenue. Pour information, ce genre d'infraction fait l'objet d'une amende pénale, et s'il est effectué avec une voiture, il est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule.(N.L)

Nouvelles contraintes au niveau entretien des villages :

Contrairement à ce qui était prévu encore pour cette année, le désherbage chimique n'a été réalisé que dans le cimetière, où il est encore toléré pour l'instant. La météo du printemps et début d'été ayant perturbé le désherbage chimique, nous a amenés à adhérer plus rapidement que prévu au « zéro phyto » dans le reste du village.

-Trottoirs enherbés : en raison de la météo, seul le trottoir Route de Pontmort côté Berthet, et une partie de trottoir sous les hortensias route de Vichy ont pu être engazonnés, ils ont un peu souffert de l'été chaud et sec ; et manque de chance, le temps de l'automne n'a pas permis d'engazonner les autres trottoirs prévus. Ils le seront au printemps (croisons les doigts !). Mais bonne nouvelle : certaines zones s'engazonnent naturellement, et auront juste besoin d'être aidées…

- Autres zones : nous avons procédé à l'achat d'un matériel PELLENC sur batterie lithium, que nous avions vu à l'œuvre dans d'autres communes, et qui allie souplesse, confort et écologie *(photo DSC0402).* Cet achat a été subventionné en partie par l'agence de l'eau, ce qui nous est revenu à 3 446 euros à payer.
  - Plus de moteur marchant à l'essence, bruyant, polluant et lourd au bout des bras, mais une seule batterie portée dans le dos et rechargeable sur 220V le soir.
  - Divers accessoires légers adaptables : pour cette année, souffleur de feuilles, rotofil avec disque, bineuse – l'an prochain taille-haie (Certains de ces matériels devant être de toutes façons remplacés car en panne ou volés lors du double cambriolage de l'atelier il y a deux ans).

-Si vous souhaitez voir des vidéos concernant le « zéro phyto », elles sont récupérables sur Youtube, taper « phytosanitaires Fredon Auvergne ». Courtes et amusantes, elles pourront être vues par tous ! (N.L)

➔ ASSOCIATIONS :

CLUB DES TILLEULS

Ne boudons pas les petits plaisirs…

Quelques renseignements sur Boudes et son vignoble :

La vigne est arrivée à Boudes avec les Romains pour atteindre jusque trois à cinq cents hectares au début du vingtième siècle mais que le phylloxéra et la grande guerre réduisirent à une vingtaine.
Dominant le village, elle occupe une grande partie du coteau orienté au sud entre 460 et 560 mètres d'altitude. Ainsi protégée du vent du nord, la coulée de lave au sommet et la cuvette au pied servant d'accumulateurs de chaleur, le site de Boudes est idéal pour la culture de la vigne.
Depuis 1971, le-ré-encépagement se fait à raison de un ou deux hectares par an. la zone d'appellation couvre 133 hectares alors qu'il n'y en a qu'une cinquantaine de plantée, il reste donc de la place.
Le Boudes et un petit vin bouqueté, bien structuré, souple et fruité, le plus méridional des vins d'Auvergne. Rouge ou rosé, il est fait à partir du Gamay d'Auvergne et d'un pinot noir, le Nérou. Les viticulteurs du cru peaufinent les méthodes de vinification et acheminent le Boudes vers l'Appellation d'Origine Contrôlée qui serait la véritable reconnaissance de terroir.

En ce samedi 9Juillet, que de monde !!! Le départ vers Boudes a été quelque peu galère, car nous avions oublié que ce jour-là, des milliers de vacanciers auraient décidé comme nous de partir vers le sud !!! On s'en souviendra pour les années prochaines…
Nous avions deux groupes, les marcheurs et les autres.
Les marcheurs se sont rendus au hameau de Bard, d'où ils ont pu voir la source salée romaine (redécouverte au 19ème siècle) et une partie de la Vallée des Saints (falaise des Mottes et Cirque des Mottes).

Ils ont ensuite rejoint les non-marcheurs au restaurant « Le Boudes La Vigne » restaurant classé « Bib gourmand », dans le bourg.
Là, notre groupe reconstitué a pu apprécier un repas finement cuisiné. Après ces agapes, direction la Cave Sauvat, où nous avons profité des explications et goûté (avec modération, bien sûr !) les produits de ce terroir renommé en Auvergne, et ailleurs.
Après cette journée bien remplie, une route chargée en direction du nord, et nous avons retrouvé notre village fatigués mais contents ! (N.L)

Jouez hautbois, résonnez musettes !

Après une halte gourmande au restaurant Le Clairon à Lacalm, nous avons visité le musée de la Cabrette et des traditions de l'Aubrac à Cantoin.
Ce petit musée nous a permis de comprendre l'histoire de l'instrument et l'évolution de son utilisation dans le temps. Explications donnée par un passionné :

Qu'est-ce que la Cabrette ou Musette (ou Cornemuse) ?

La plus ancienne des cornemuses provient d'un sarcophage trouvé en Mésopotamie et daté de 5000 ans avant J.C.

Autrefois le sac, ou poche (cette outre en peau de chèvre qui lui aurait donné son nom) se gonflait à la bouche comme la plupart des cornemuses.

L'adjonction du soufflet est récente. Elle remonte au milieu du 19ème siècle et correspond aux premiers flots importants d'émigrés auvergnats vers la capitale. Au début du 20ème siècle, le mariage de l'accordéon et la cabrette donna naissance au bal musette. Après une période où la concurrence entre les deux instruments fut la cause d'affrontements, l'accordéon prit le dessus dès la fin de la première guerre mondiale, et c'est lui désormais qui règne en maître dans les bals.

Une petite halte à Saint Flour, et notre petite troupe a pris bien sagement le chemin du retour. (N.L)

Un repas entre amis

Le 10 Septembre, repas au Club, chacun a amené sa spécialité et nous profitons de ce déjeuner pour nous retrouver entre amis, évoquer de bons souvenirs (et des moins bons, mais c'est ça la vie…) puis les beloteurs prennent la relève ! (N.L)

Les costumes de scène et la fée électricité

Le 15 Septembre, cap sur Moulins et le musée du costume de scène. Visite de l'exposition ponctuelle sur les costumes d'opéras baroques, puis de l'exposition permanente sur Rudolf Noureev, de splendides broderies et tissus, agrémentés de commentaires sur chaque pièce, voire d'extraits sur écrans.

Un repas sympathique pris sur place, et ensuite nous partons vers Magnet visiter l'Electrodrome
Pour ceux qui ne connaissent pas, l'Electrodrome est un musée privé où on peut voir plus de 1000 objets datant de 1895 jusqu'aux années 60, retraçant l'histoire de l'électrification et son impact sur la vie quotidienne. Nous avons revu avec délices les premiers appareils ménagers de notre enfance et notre jeunesse, et écouté avec attention un guide passionné nous expliquer les expériences historiques nationales réalisées dans ce village en 1936/39 et 1952.
Nous sommes rentrés, avec dans un coin de notre tête des souvenirs de TSF, moulins à café, pick-up et autres appareils aujourd'hui disparus de notre quotidien. Une très bonne journée. (N.L)

Un petit air de musique…

Le dimanche 20 Novembre, nous avons accueilli 87 personnes venues danser sur la musique de JP Musette (anciennement Orchestre de José Pierre). Malgré l'âge moyen des musiciens, ceux-ci ont gardé un PEP qu'on ne peut s'empêcher de leur

envier ! Une bonne après-midi de danses de salon. La date est déjà retenue pour l'an prochain : le 26 Novembre. (N.L)

Assemblée Générale 2017

Le Club des Tilleuls, est une association Loi 1901, affiliée à la Fédération des Aînés Ruraux du Puy de Dôme. Cette association, apolitique, non confessionnelle et d'aucune appartenance politique ou syndicale, a pour objet de réunir toutes personnes à partir de 60 ans de Varennes sur Morge ou assimilées, qui le souhaitent, et de leur organiser des activités culturelles, sociales, sportives et conviviales, ainsi que de développer des activités et services à leurs avantages dans le cadre du « bien vieillir ».
L'Assemblée Générale du club est organisée le samedi 21 Janvier 2017 à 14H à la Maison des Associations.
Comme à l'accoutumée : accueil des nouveaux, bilan de l'année 2016, propositions 2017, et galette de l'amitié. Si vous souhaitez nous rejoindre et participer aux différentes activités proposées, vous êtes les bienvenus. (N.L)

RECREACTION :

Résumé des activités de l'association pour l'année:

- Ateliers pour enfants: fabrication d'attrape-rêves en mars et atelier spécial Noël en décembre (lanterne, cartes, décorations...); chaque atelier était gratuit et s'est terminé par le partage d'un goûter très apprécié de tous (gâteaux faits par les mamans!)

- Rencontres "tricot-thé" en février et novembre. Ces moments de rencontres sont ouverts à tous, si vous ne savez pas tricoter, crocheter ou broder, venez quand même papoter!

-En juin notre association a participé avec la mairie et d'autres associations varennoises à l'organisation du vide-grenier qu'elle ne pouvait plus assurer seule, et a présenté ses activités sur le forum des associations.

- L'Assemblée Générale annuelle a eu lieu en juillet, suite à celle-ci, voici la composition du bureau:
Florence Sintes: secrétaire
Sophie Jonard: trésorière
Bruno Grimberg: responsable activité tarot
Sylvie Grimberg: présidente

Récré'Action continue de proposer 2 activités permanentes:
- un club de tarot: une dizaine de joueuses et joueurs se retrouvent 1 vendredi sur 2 à 20h30.

- un atelier créatif (2 à 3 vendredis par mois à 20h à la maison des associations): il rassemble dans la bonne humeur une dizaine d'adepte du DIY (ce terme à la mode signifiant Do It Yourself: fais le toi-même). En 2016, les adhérentes ont pu découvrir de nouvelles techniques dont le tissage de perles (les bagues et bracelets en perles japonaises ont eu un grand succès!)

Pour rappel nous n'organisons plus de cours de gym, mais vous pouvez vous tourner vers l'association Vital'Limagne de Clerlande qui propose cette année 4 cours à Varennes.

Pour tout renseignement, et pour être tenus informés des prochaines dates d'ateliers enfants ou tricot-thé: 04 73 97 05 23 - 06 85 61 25 69 - recreaction.varennoise@yahoo. fr (S.G)

ASSOCIATION VITAL'LIMAGNE

De la gym pour tous !
L'association VITAL'LIMAGNE offre encore cette année plusieurs cours de gym dans la salle des fêtes.
Le lundi soir, à 19h30, cours de swissball. Ce gros ballon, utilisé dans les cabinets de kiné, permet de se muscler en profondeur, de travailler son dos et son gainage et de prendre conscience de son corps.
Le mardi, 2 cours sont proposés : le matin, un cours de renforcement musculaire permet de travailler chaque muscle du corps, des biceps aux fessiers et des dorsaux aux mollets !
Le soir, un cours d'abdo - fessiers cible plus particulièrement ces 2 groupes musculaires mais toujours dans un souci d'équilibre, les autres muscles ne sont pas oubliés...
Le maître mot est la convivialité, la bonne humeur dans une ambiance de travail.
Les varennois et varennoises sont bien représentés dans ces cours, qui accueillent femmes et hommes de tout âge, de 15 à 80 ans !!

Pour tout renseignement, appelez Caroline au 06 32 46 68 38
ou blog : http://vitalimagne.unblog.fr

La Tarification Incitative pour réduire nos déchets.

Le Syndicat du Bois de l'Aumône assure la collecte des déchets ménagers des 131 communes qui composent son territoire. Il encourage également la valorisation et le réemploi des déchets (tri) mais aussi leur réduction (prévention). C'est pourquoi les élus ont décidé, dès 2012, la mise en place d'une tarification incitative liée à la quantité de déchets produits. De ce fait, les déchets feront l'objet d'un nouveau mode de cotisation prenant en compte la production réelle des déchets de chaque foyer.
Dès 2017, la production des déchets des ménages sera mesurée. Et en 2018, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères intègrera une part incitative tenant compte de cette utilisation du service.
Pourquoi une tarification liée à la production de déchets ?
En encourageant les comportements responsables et les bons gestes, cette tarification permet de réduire et mieux trier nos déchets. La réduction des déchets a aussi comme objectif la maîtrise des coûts de collecte et de traitement. Moins de déchets à collecter, à transporter et à traiter, c'est autant d'économies à réaliser.

Aujourd'hui, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est calculée en fonction de la valeur locative de l'habitation concernée. En 2018, la TEOM sera réduite de 21,93% et s'ajoutera une part incitative liée à l'utilisation réelle du service. Pour calculer cette part incitative, le SBA mesurera la quantité de déchets produits du 1er janvier au 31 décembre 2017.
La TEOMi comprendra une part réduite de la TEOM payée actuellement, à laquelle s'ajoutera une part incitative liée à l'utilisation du service de chaque foyer. L'utilisation du service correspond à la nature (poubelles jaune ou verte) et aux quantités de déchets produits.

Quels sont les tarifs de la part incitative ?
Les tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2017 ont été votés par le Comité syndical du SBA le 10 décembre 2016. Ils définissent le prix de la levée de vos poubelles vertes et jaunes. Ce prix varie selon le mode de collecte (poubelles ou Points d'Apports Volontaires) et le volume des contenants de collecte (poubelle de 120 ou de 240 litres, P.A.V. de 30 litres, 90 litres en déchèteries et pour certains points dédiés aux professionnels).

Les poubelles jaunes et vertes sont équipées de puces électroniques, qui comptabilisent le nombre de collectes (chaque fois que la poubelle est levée). Une carte d'accès ouvre les Points d'Apport Volontaire jaunes et verts et permet de compter le nombre de dépôts (chaque fois que le tambour est ouvert).
C'est en fonction de ce nombre de levées et d'apports en PAV que sera calculée la part incitative. Les tarifs sont appliqués dès la première levée. Avec la TEOMi, il n'y a pas de forfait.

Dès le 1er janvier 2017, vous pourrez suivre votre consommation sur le site internet du SBA www.sba63fr, via votre compte personnel, ou par téléphone au 04 73 647 444.

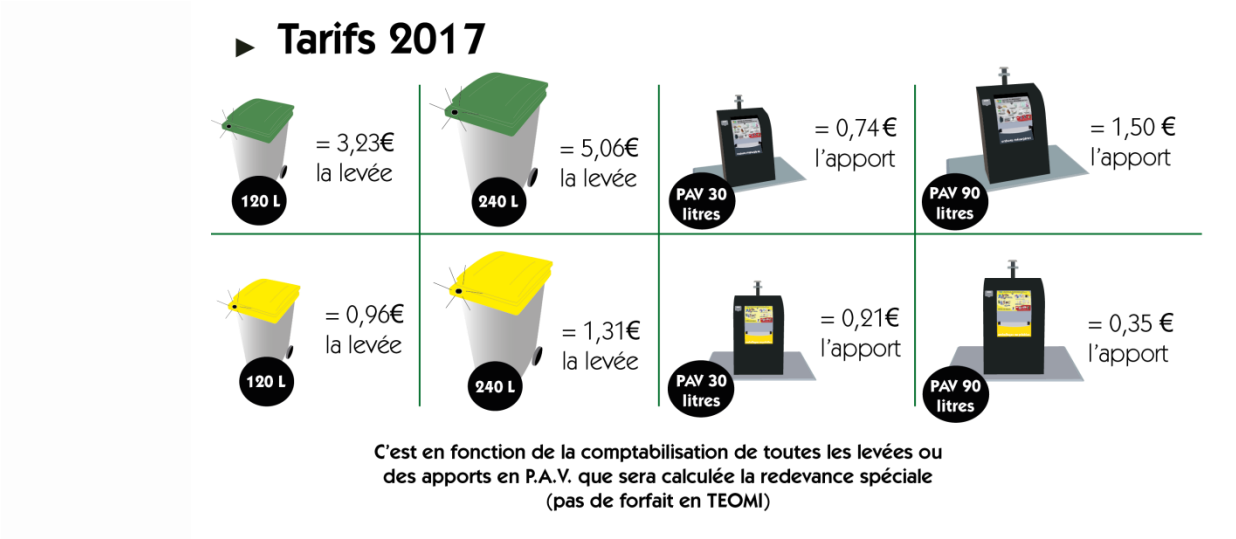

Dès le 1er janvier 2017, vous pourrez suivre votre consommation sur le site internet du SBA www.sba63fr, via votre compte personnel, ou par téléphone au 04 73 647 444.

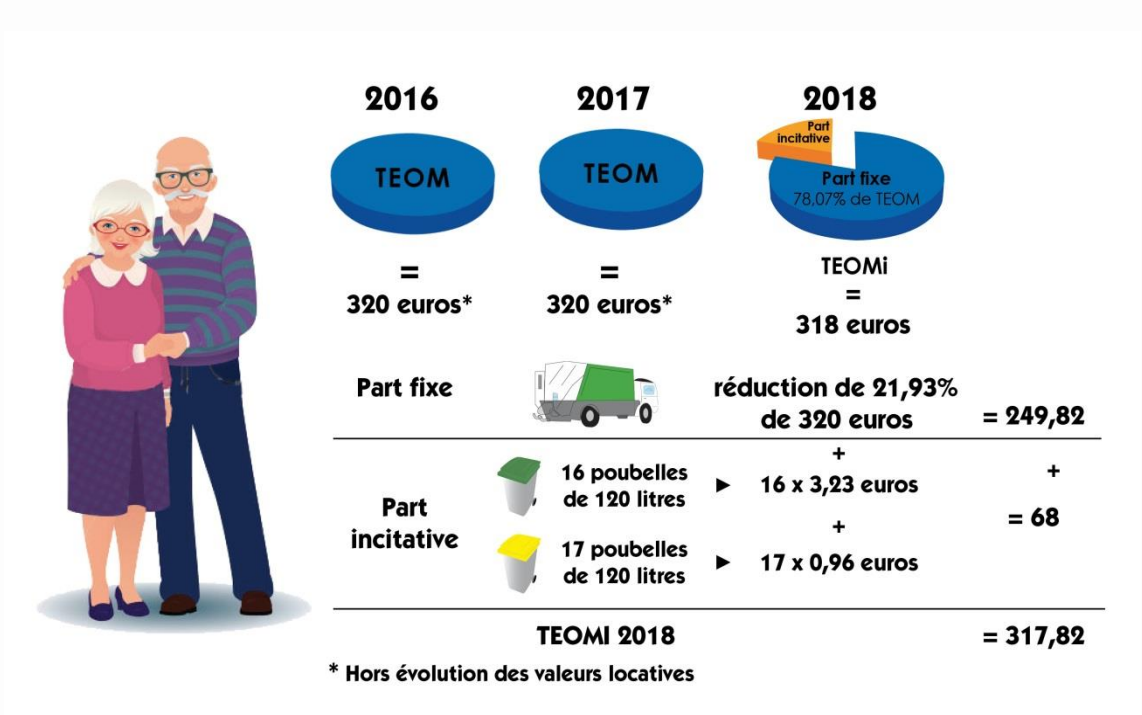

La composition moyenne de la poubelle verte en 2016 :

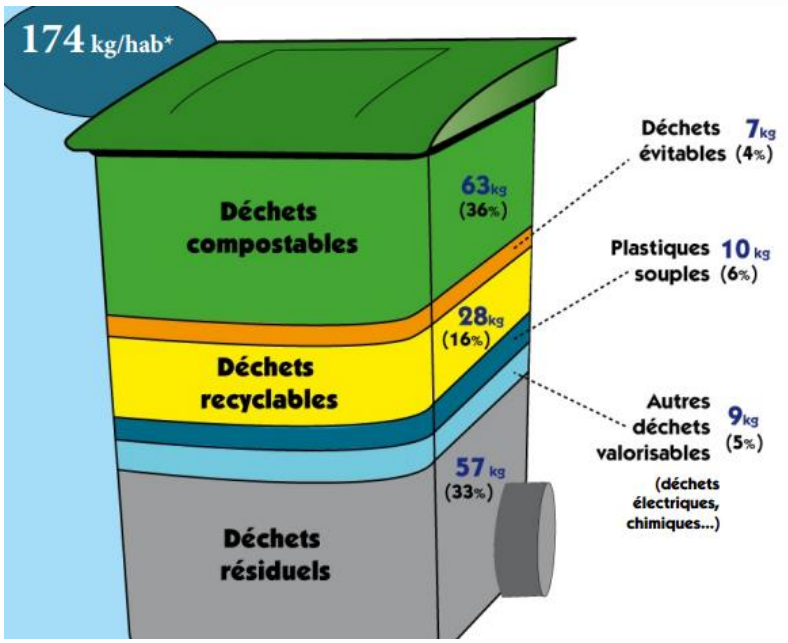

► **La composition de la poubelle verte nous montre que les actions de prévention et de tri ont porté leurs fruits :**

> la part de déchets compostables et évitables *(gaspillage alimentaire, imprimés publicitaires)* est passée de 100 kg/habitant en 2011 *(50% de la poubelle verte)* à 70 kg en 2016 *(40%)*.

> la part de déchets recyclables, quant à elle, est passée de 39 kg/habitant en 2011 *(20% de la poubelle verte)* à 28 kg en 2016 *(16%)*.

► **Le potentiel de réduction (ou valorisation) pour les déchets compostables, évitables et recyclables reste important.**

La composition moyenne de la poubelle jaune en 2016 :

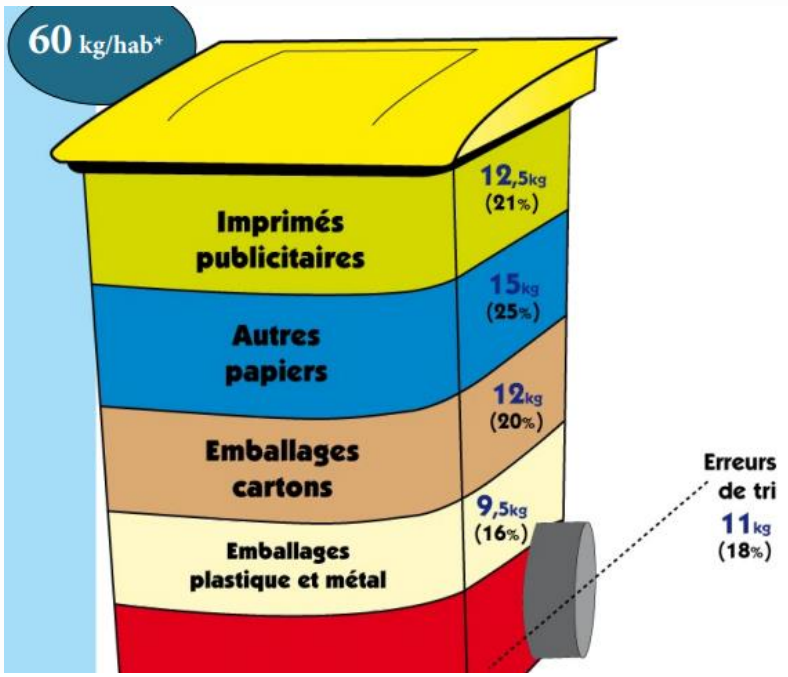

> La quantité d'imprimés publicitaires est passée de 23 kg/habitant en 2011 *(35% de la poubelle jaune)* à 12,5 kg en 2016 *(21%)*, conséquence de la distribution de 25 000 stop-pubs en cinq ans sur l'ensemble du territoire.

> La quantité de déchets recyclables stagne : 37 kg/habitant en 2016 et 2011.

> Les déchets non-conformes et erreurs de tri restent la seule ombre au tableau, avec une part plus importante dans la composition du bac jaune en 2016 *(18% de la poubelle jaune)* qu'en 2011 *(9%)*.

Une « erreur de tri » est un déchet qui n'a pas sa place dans le bac jaune et qui, une fois en centre de tri, doit être réorienté vers d'autres filières : verre, ordures ménagères, déchets imbriqués entre eux, etc. C'est un coût supplémentaire pour les usagers.

CALENDRIER DES COLLECTES 2017

Varennes-sur-Morge

SBA — Ensemble au service de l'environnement — COLLECTE DES DÉCHETS

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET — 1er GASPILLAGE

Ordures ménagères collectées le **vendredi**

Emballages recyclables collectés **1 mardi sur 2**

janvier

1	D	Férié	
2	L		01
3	M		
4	M		
5	J		
6	V		
7	S		
8	D		
9	L		02
10	M		
11	M		
12	J		
13	V		
14	S		
15	D		
16	L		03
17	M		
18	M		
19	J		
20	V		
21	S		
22	D		
23	L		04
24	M		
25	M		
26	J		
27	V		
28	S		
29	D		
30	L		05
31	M		

février

1	M		
2	J		
3	V		
4	S		
5	D		
6	L		06
7	M		
8	M		
9	J		
10	V		
11	S		
12	D		
13	L		07
14	M		
15	M		
16	J		
17	V		
18	S		
19	D		
20	L		08
21	M		
22	M		
23	J		
24	V		
25	S		
26	D		
27	L		09
28	M		

mars

1	M		
2	J		
3	V		
4	S		
5	D		
6	L		10
7	M		
8	M		
9	J		
10	V		
11	S		
12	D		
13	L		11
14	M		
15	M		
16	J		
17	V		
18	S		
19	D		
20	L		12
21	M		
22	M		
23	J		
24	V		
25	S		
26	D		
27	L		13
28	M		
29	M		
30	J		
31	V		

avril

1	S		
2	D		
3	L		14
4	M		
5	M		
6	J		
7	V		
8	S		
9	D		
10	L		15
11	M		
12	M		
13	J		
14	V		
15	S		
16	D		
17	L	Férié	16
18	M		
19	M		
20	J		
21	V		
22	S		
23	D		
24	L		17
25	M		
26	M		
27	J		
28	V		
29	S		
30	D		

mai

1	L	Férié	18
2	M		
3	M		
4	J		
5	V		
6	S		
7	D		
8	L	Férié	19
9	M		
10	M		
11	J		
12	V		
13	S		
14	D		
15	L		20
16	M		
17	M		
18	J		
19	V		
20	S		
21	D		
22	L		21
23	M		
24	M		
25	J	Férié	
26	V		
27	S		
28	D		
29	L		22
30	M		
31	M		

juin

1	J		
2	V		
3	S		
4	D		
5	L	Férié	23
6	M		
7	M		
8	J		
9	V		
10	S		
11	D		
12	L		24
13	M		
14	M		
15	J		
16	V		
17	S		
18	D		
19	L		25
20	M		
21	M		
22	J		
23	V		
24	S		
25	D		
26	L		26
27	M		
28	M		
29	J		
30	V		

juillet

1	S		
2	D		
3	L		27
4	M		
5	M		
6	J		
7	V		
8	S		
9	D		
10	L		28
11	M		
12	M		
13	J		
14	V	Férié	
15	S		
16	D		
17	L		29
18	M		
19	M		
20	J		
21	V		
22	S		
23	D		
24	L		30
25	M		
26	M		
27	J		
28	V		
29	S		
30	D		
31	L		31

août

1	M		
2	M		
3	J		
4	V		
5	S		
6	D		
7	L		32
8	M		
9	M		
10	J		
11	V		
12	S		
13	D		
14	L		33
15	M	Férié	
16	M		
17	J		
18	V		
19	S		
20	D		
21	L		34
22	M		
23	M		
24	J		
25	V		
26	S		
27	D		
28	L		35
29	M		
30	M		
31	J		

septembre

1	V		
2	S		
3	D		
4	L		36
5	M		
6	M		
7	J		
8	V		
9	S		
10	D		
11	L		37
12	M		
13	M		
14	J		
15	V		
16	S		
17	D		
18	L		38
19	M		
20	M		
21	J		
22	V		
23	S		
24	D		
25	L		39
26	M		
27	M		
28	J		
29	V		
30	S		

octobre

1	D		
2	L		40
3	M		
4	M		
5	J		
6	V		
7	S		
8	D		
9	L		41
10	M		
11	M		
12	J		
13	V		
14	S		
15	D		
16	L		42
17	M		
18	M		
19	J		
20	V		
21	S		
22	D		
23	L		43
24	M		
25	M		
26	J		
27	V		
28	S		
29	D		
30	L		44
31	M		

novembre

1	M	Férié	
2	J		
3	V		
4	S		
5	D		
6	L		45
7	M		
8	M		
9	J		
10	V		
11	S	Férié	
12	D		
13	L		46
14	M		
15	M		
16	J		
17	V		
18	S		
19	D		
20	L		47
21	M		
22	M		
23	J		
24	V		
25	S		
26	D		
27	L		48
28	M		
29	M		
30	J		

décembre

1	V		
2	S		
3	D		
4	L		49
5	M		
6	M		
7	J		
8	V		
9	S		
10	D		
11	L		50
12	M		
13	M		
14	J		
15	V		
16	S		
17	D		
18	L		51
19	M		
20	M		
21	J		
22	V		
23	S		
24	D		
25	L	Férié	52
26	M		
27	M		
28	J		
29	V		
30	S		
31	D		

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires de collecte : 4h30-22h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Consignes : merci de sortir votre bac la veille au soir du jour de collecte et de le positionner à son point de présentation, les poignées dirigées vers la chaussée.

Jours fériés : les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la semaine correspondante.

Bac pucé ? Votre bac doit être équipé d'une puce électronique pour connaître votre utilisation du service. Dans le cas contraire, merci de contacter le SBA : un bac non équipé de puce électronique ne pourra pas être collecté.

+ d'infos sur la tarification incitative :

04.73.647.444
conseilusager@sba63.fr
www.sba63.fr
facebook

Conception ebCéa